

## RAPPORT MORAL

exercice 2021

Je vais vous parler d'Alias, je devrais dire du LVA - lieu de vie et d'accueil – Alias. Il me semble intéressant de revenir en arrière, disons, il y a mille ans. Nous voilà au Moyen-Âge. Pourquoi cette période ? Les raisons sont multiples. Les Médiévales fleurissent un peu partout, et Alias va lui aussi organiser une journée festive autour de ce thème. Plusieurs situations me semblent se superposer.

C'est le temps des Croisades du XIIème siècle : l'Église et le Roi décident ensemble de les organiser. Il faut se remettre dans le contexte : le but est de récupérer les reliques chrétiennes. Pour ce faire, un très long périple est nécessaire : deux ans de voyage, avec tout ce que cela comporte. Je passe sur les détails de la guerre, car il s'agit bien d'une guerre. Et comme toujours, des prisonniers sont faits. Voilà comment va naître la société des Templiers : Neuf chevaliers prisonniers se concertent , ils pensent avoir des ennemis tels que l'Église les avait décrits : des barbares incultes, violents et sanguinaires. Et à leur grande surprise, il n'en est rien. Ils découvrent une civilisation avancée, organisée et très cultivée : arts, lettres, sciences.

Après concertation, ils décident de garder ça pour eux. De retour en France, ils créent l'Ordre des Templiers, rassemblant des religieux chevaliers. Très vite ils deviennent puissants, bâtissent un État dans l'État. En effet, l'Église et la royauté se soucient peu des pauvres gens qui constituent la majorité de la population et ne pensent qu'à asseoir leur pouvoir et s'enrichir : impôts et taxes se multiplient. Les Templiers décident donc d'essayer d'équilibrer la situation. Les gens au pouvoir – religieux et laïques – œuvrent à leur extermination, malgré tout le bien-être qu'ils procurent au peuple : ils ont construit des routes et des ponts gratuitement, créé des guildes d'artisans pour revaloriser leur travail, découvert l'Amérique et commercé bien avant Christophe Colomb, apporté sur le continent européen les savoirs des musulmans (qui ont permis de construire entre autres des monuments religieux tels que les cathédrales). Sans oublier qu'à cette époque, l'Église a le monopole de l'éducation. Là encore, les Templiers mettent en place un système d'éducation parallèle pour rétablir une certaine vérité.

L'Église, voyant d'un mauvais œil l'influence croissante de cette confrérie, décide de la supprimer en invoquant son soit-disant soif de pouvoir, et condamne les Templiers comme hérétiques. Peut-être voyez-vous où je veux en venir : la peste noire, la guerre, la corruption ; le profit pour certains, la misère pour les autres.

Revenons dans cette belle campagne, je veux parler des Combrailles et surtout du LVA Alias. Soyons bien clairs : les membres d'Alias ne sont pas des chevaliers, quoique ... Regardons de plus près leurs activités. Oui, c'est une petite structure qui accueille trois enfants, peut-être quatre dans un futur pas si lointain. Ces enfants ont la chance d'arriver dans cette maison pleine de vie où ils sont écoutés, accompagnés par une équipe venant de divers horizons. Voilà quatre ans que tous les



# ACCUEIL LOCAL D'INNOVATION & D'ACTIONS SOCIALES

acteurs d'Alias donnent le meilleur d'eux-mêmes pour que règnent l'harmonie, l'équilibre et la joie de

En mille ans, les choses n'ont pas tellement changé, à quelques détails près. L'Église a perdu le monopole de l'éducation mais reste très présente, de façon plus discrète, bien enfouie dans l'inconscient collectif. La société évolue, oui, je ne dirais pas le contraire. En revanche, cette évolution s'accompagne d'une réalité moins réjouissante : profit et confort personnel, sans oublier l'affreuse soif de pouvoir de certaines personnes.

Alias aussi avance, riche de plusieurs années d'expérience. Le LVA s'adapte, il assiste à l'émergence dans la société de la science et des technologies qui en découlent, il voit aussi le savoir ancestral qui disparaît. Dans ce contexte, Alias a aussi comme projet - en plus des enfants - de comprendre toute cette évolution, de trouver un juste équilibre entre la technologie et la connaissance du passé, la machine et la nature. L'une comme l'autre, bien utilisées, peuvent être complémentaires. Chercher l'équilibre dans notre contexte, c'est œuvrer dans une forme de résistance. Nos campagnes ont changé de population, certains sont partis, d'autres sont arrivés, à nous de redistribuer les cartes.

Pas trop de discours, mais des actions et des faits. Regrouper, réunir et partager avec cette nouvelle population.

Il y a eu le Covid, il y a des guerres, comme au temps des Croisades. Et la vie a continué, alors ayons confiance. Cet été, Alias organise la Médiévale au Moulin de l'Étang, pour une grande journée festive. Également, au début de l'été, un séminaire aura lieu au Chatô.

Et encore plein de projets dans les cartons.

Alias est un acteur incontournable de notre campagne. On partage jardin, arts plastiques, animations nature, découverte des sciences. On peut aussi y philosopher, parfois. Les LVA sont un bon compromis pour promouvoir une nouvelle vie plus humaine. On y réfléchit, on discute, on partage, chacun peut trouver sa place dehors au jardin, en forêt, dans les ateliers, au bureau.

Enfin, pour conclure, je voudrais remercier Jean-Luc et Flavie, qui se sont battus pour créer ce LVA, pour constituer une belle équipe d'éducateurs, d'animateurs et de plein d'autres personnes qui gravitent autour d'Alias : les artisans, les producteurs, les éleveurs, sans oublier les élus et le département.

Puisse Alias continuer à participer à la vie de notre belle campagne.

Pour ALIAS, le président de l'association, Philippe LEGUBE



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

#### exercice 2021

"Comme il est fort à parier que nous n'en avons pas fini des temps qui vont nous bousculer, il serait sage d'accepter l'éphémère et quelques bouleversements chaotiques." - Rapport Moral du Président, exercice 2020.

Comme il avait raison, le Président! Et comme il semble avoir raison, pour longtemps! Mais, c'est comme une feuille de route qu'il nous a indiqué, qui dépasse, aujourd'hui, les bouleversements successifs: « Le bonheur est dans la permanence de l'éphémère », citait-il. Nous en étions là, en 2021, 2ème année d'une crise -certains disaient d'une guerre- qui nous contraignait et qui paraissait sans issue, mais l'adaptation était notre mission et le bonheur devait rester la quête.

Commençons par dire le changement dans le groupe d'enfant accueilli. Fin 2020 un départ programmé, puis dès janvier 2021 un second départ, non-programmé celui-ci. Et c'est donc deux nouvelles têtes qui nous ont rejoints, et avec eux le travail d'accompagnement qui s'est mis en place : école, partenaires éducatifs, thérapeutiques et de soins, liens avec les familles, et cetera. De quoi occuper les éducateurs si ils cherchaient encore quoi faire.

Et d'ailleurs, 2021 aura vu du changement là encore du côté de l'équipe, avec l'arrivée de Manon en mars, pour remplacer Simon qui nous avait quitté début Janvier. Puis le départ de Florine, dans l'été, suivi quelques mois plus tard par l'arrivée d'Alexis. Et depuis le dernier trimestre 2021, et bien, une certaine stabilité a fait du bien à l'équipe, mais mieux vaut ne pas trop s'y habituer, (n'oublions pas l'éphémère!) Heureusement, le Conseil d'Administration est resté stable, lui, et constant dans ses rencontres.

Alors, tout ce monde aura investi les Lieux, ici, ces lieux qui changent le temps passant. Un totem voit le jour, un ré-aménagement de l'étage des enfants, la forêt du moulin de l'étang grand qui devient familière à force de bivouacs, ou encore le hangar qui s'écroule, fin d'année, sous le poids de la neige. Ces lieux qui vivent, c'est aussi pour nous une manière de les habiter, de leur donner sens, et ainsi de prendre soin de la terre et des liens humains. Que cela soit entre nous ou avec les amis et les voisins. Vous savez, cette épine dorsale qui reste toujours ce que l'on souhaite voir advenir à Alias : de l'intérieur à l'extérieur et de l'extérieur à l'intérieur, de l'entraide et de la camaraderie. Ç'aura été des chantiers collectifs, des après midi multi-sports ouvertes à tous, des randonnées et autres nuits en forêt... Sans oublier la fête annuelle d'Alias et sa préparation, fin août, qui s'est malheureusement vu annulée. La faute au contexte, certainement, mais faute d'une émulation suffisante également. Nous aurons tout de même pu faire une fête, plus petite, moins ouverte, histoire de ne pas rester les mains vides, avant de commencer une nouvelle année scolaire.



A propos des liens et du réseau, nous ne pouvons que remarquer que l'année 2021 sera la suite des deux années précédentes. Depuis 2019, le nombre de bénévoles ne cesse de baisser de manière constante. La faute au COVID, évidemment, mais pas seulement. Du moins pas tout le temps. D'interventions structurées et régulières des ko-Alias nous sommes passées par l'organisation en interne de l'équipe, durant la guerre confinatoire, avant de doucement rebondir sur des tentatives de projets ouverts. Actuellement, un travail de fond est entamé sur ce sujet, sur ces nécessaires rencontres et autres formes d'altérités qui doivent retrouver leurs places, au quotidien, au sein du lieu de vie. La fête médiévale et sa préparation en est un enfant, à peine naissant en 2021. Le projet de séminaire, ouvert aux acteurs du territoire, pour leurs mobilisations, en est un autre, c'était dans les projets d'activités 2021, et nous avons préféré le différer, au vu du contexte. Que cela soit claire, on ne s'arrêtera pas à regarder le compte 8 de comptabilité - c'est à dire le compte bénévole - fondre comme neige au soleil.

Ceci étant dit, car l'assemblée générale est bien le lieu de nommer ces enjeux puis d'en échanger, ceci étant dit donc, notons dans le même temps tout ces autres moments positifs, ces marches franchies au cours de l'année 2021. L'évolution des enfants qui ne peut qu'être remarqué, l'obtention de l'agrément pour une durée de 15 ans en janvier 2021, l'obtention du prix de l'Economie Sociale et Solidaire par la fondation du crédit coopératif, le commencement d'un travail de fond et structurant avec l'ASE, l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire bientôt obtenu, un séminaire interne à l'équipe, un autre entre le Conseil d'administration et l'équipe...

Bien sûr, si l'on se réfère au rapport d'orientations 2020, nous avons été loin, dans les réalisations prévues, mais, nous devons noter quelques écarts. Celui qui nous a marqué, en 2021, a été le projet d'extension. Invité à la plupart des réunions, il a fini par, en fin d'année, devenir une priorité. La grosse partie de nos travaux a été de garantir un montage de projet cohérent avec les besoins et les fondements de notre association. Une fois établi, il est devenu notre feuille de route pour l'exercice 2022.

Nous rappelons à ceux qui voudraient d'avantage de précisions sur les activités 2021, l'existence du rapport d'évaluation annuelle destiné au CD ainsi que les données chiffrées de nos indicateurs d'évaluation.

Pour ALIAS, la secrétaire de l'association, Agnès DEAL



## RAPPORT FINANCIER

#### exercice 2021

Le total des produits pour l'exercice 2021 est de 199 682€ soit 10089€ de plus que l'année dernière (+5,4%%), dû principalement à l'augmentation du prix de journée, dès le 1er Janvier 2021, passé de 165 à 180€, et d'un taux de remplissage de 100%, sur l'année.

Notons que les subventions à hauteur de 8351€ ont baissé, par rapport à l'exercice précédent (-22,85%). Dans tous les cas, l'objectif annoncé d'ALIAS de pouvoir présenter un minimum de 7% de concours publics ou subventions d'exploitation sur le total produits n'est pas atteint, dans l'exercice, puisqu'il est de 4,18%.

Les agréments, les prix sont des outils de valorisation d'ALIAS permettant d'accéder plus facilement à des aides, nous avons été mobilisé sur ce préalable qui devra produire des effets. Car, au final, nous avons eu, beaucoup d'aides, mais sous-dotées par rapport au total produits (commune 53€, DALD -portes ouvertes ALIAS – 150€, FDVA -mobilisation adhérents- 1500€, prix ESS, 3000€, aides d'Etat -Covid & embauches- 3647,77€)

Du côté des charges, on continue à percevoir des effets visibles et prévisibles de la crise sanitaire, mais qui ont pris d'autres formes, au rythme des mesures gouvernementales :

- Par exemple, en 2020, les charges d'alimentation avait augmenté de 19,5%, pendant que les cantines baissaient de 58%, à la faveur des confinements, alors que, pour cette année, on a vu le mouvement inverse rapport à (-12%, sur l'alimentation et +22%, sur les cantines).
- Plus probant, et certainement plus conséquent, les budgets d'animations et colonies ont chuté respectivement de 70,5% & 50,5%, signes d'une forme de repli sur soi du LVA : moins de visites à autrui, moins d'interactions, ce que souligne par ailleurs le rapport d'activités et les comptes bénévoles.
- Mais, pour autant, les déplacements (+64%) et les frais de carburant (+33,5%) montrent que les activités ont été beaucoup plus internalisées avec des sorties culturelles ou de loisirs entre jeunes et salariés du LVA, uniquement.

Autrement dit : moins de confinement pour, finalement, plus d'isolement. Un bilan et des effets qui ne pourront pas se résumer par la seule comptabilité.

Un mot sur la masse salariale qui a baissé de 4,5%, après une augmentation, en 2020, de 20%. 2020 avait été l'année de création du 5ème poste ayant fonction d'animateur, ce qui justifiait cette augmentation programmée. Quand à 2021, elle fut émaillée d'absences dans l'entièreté de l'équipe : 3 mois sans le 3ème éducateur référent, 4 mois sans l'animateur réseau et de nombreux arrêts maladie justifiant le recours à des remplaçants. Ceci a un évidemment un coût, puisque ce sont des CDD (prime de précarité & congés à payer), ce qui explique la faible évolution du total du compte au vu de tous les événements traversés.



L'objectif reste établi, depuis 2020, que la masse salariale représente 75% des charges totales. Sur 2021 cette proportion est de 74,5%.

Au final, ce quota, voulu, débattu, puis fixé par notre conseil d'administration, révèle 2 avantages :

- prudentiel: il crée de-facto un amortisseur pour les autres charges, car dans les 25% restants, 60% est consacré à des charges fixes et 40% en charges variables, là où se puisent les achats et renouvellements d'équipements, le financement des projets (bivouac, fête, cabane ...) et les provisions nécessaires au développement d'ALIAS (Pour exemple, les charges variables sont notre amortisseur qui absorbe la période d'inflation, en cours, de nos charges fixes). Et puis, nous l'avons dit, la possibilité d'avoir recours à des remplaçants, dès lors que cet objectif de 75% reste possible.
- sécurisant : pour les administrateurs, pour l'équipe, il reste un repère et une indication. C'est la façon dont se détermine, depuis 2 exercices, les primes annuelles en fin d'année. Le montant total des primes aux salariés est fixé par le quota, la répartition reste à affiner. Sur 2021, pour accéder à la prime pouvoir d'achat, nous avons du en respecter les modalités, avec des règles de répartition imposées. Rappelons-le, depuis 3 ans, la politique de valorisation salariale est un sujet porté par les administrateurs, l'objectif de 75% est un phare qui s'avère bien utile aux prises de décisions. Le prochain CA devra reprendre cette réflexion pour aboutir désormais à une clé de répartition pertinente et de voir si, ainsi, le sujet de la valorisation salariale se résout par ce principe de fonctionnement.

Globalement, les charges d'exploitation ont baissé de 5,35% sur 1 an passant de 188 549€ à 178 460€. Nous proposons pour le compte de résultat de l'exercice 2021 de faire figurer 2 charges exceptionnelles :

-une mise en provision de la subvention FDVA de 1500€ concernant l'organisation du séminaire adhérents qui n'a pas pu se concrétiser sur 2021, mais qui est bel et bien programmé pour 2022. -la création d'une provision pour la réalisation de l'extension du LVA et qui demande quelques précisions :

Et de dire, en 1er lieu, que ce sujet est conforme aux engagements pris dès la prise de fonctions de nos mandats d'administrateurs puisque ce dossier figurait dans les priorités 2021 d'ALIAS. Et, pour en dire quelques mots : un 1er travail a consisté à étudier les montages possibles et existants pour le financement de travaux à l'usage du LVA chez des propriétaires privés, par ailleurs permanents et salariés dudit LVA. ça n'a peut-être l'air de rien, dit comme ça, mais cela a énormément de répercussions sur les liens entre les uns et les autres. Sauf que, il y en a 1 des 2 qui est considéré à durée illimitée ..., ceci amenant à envisager un avenir bien plus lointain que le chantier de l'extension. Le montage classique financier d'un LVA finançant des travaux implique, au final, un enrichissement du patrimoine personnel des permanents, ce que ALIAS et les propriétaires permanents refusent de faire car compliquant la possible transmission, à terme, de l'activité.



Flavie et Jean-Luc ont toujours été clairs, à ce sujet : cette maison a été acquise pour mener un projet d'accueil social et leur souhait est qu'elle conserve cette vocation au delà de leurs carrières professionnelles. La transmission à l'association s'envisage à 2 conditions : qu'ALIAS soit organisé et structuré pour prendre à charges toute la partie foncière pour la réalisation de ses activités, que Flavie et Jean-Luc, propriétaires cédants, puissent subvenir à leurs propres besoins au delà de leurs carrières et en juste rétribution du bien cédé. Autrement dit, nous avons défini les conditions par lesquelles nous envisagions l'avenir à long-terme d'ALIAS qui, une fois fait, nous a permis de décliner le plan de financement du projet d'extension. C'est ALIAS qui s'impose comme maître d'ouvrage de ce projet, qui le porte, qui le finance et qui, donc, doit se garantir d'un droit de propriété foncière de cette construction. C'est avec cet éclairage que le conseil d'administration a lancé 3 chantiers pour mener le projet : une partie technique pour définir le coût du projet, une partie juridique pour contractualiser la relation ALIAS-Flavie & Jean-Luc dans la gestion foncière, et une partie financière avec une approche des ressources mobilisables. C'est ainsi que s'est établi, en fin d'année 2021, un plan de financement.

Les ressources proviennent d'une très grosse partie d'autofinancement (66%), c'est le choix affirmé et martelé des administrateurs qui rende possible cette mobilisation. Mais ALIAS souhaite pouvoir bénéficier d'autres financements publiques et/ou privé pour une juste reconnaissance de ses actions, de son développement, et de ses effets dans la dynamique locale. Le tour de table des financeurs potentiels peut s'engager pour 2022.

Précisons qu'à travers ces différents sujets, ALIAS s'est engagé auprès de Stéphane Calmard, pour une étude architecturale allant jusqu'à un dépôt de permis de construire. Bien entendu, cet engagement est un préalable nécessaire à une étude complète des coûts et il engage ALIAS dans une démarche d'aboutissement.

Pour en finir par des données concrètes et chiffrées, le conseil d'administration propose la création d'une provision au titre de l'exercice 2021 de 20 000€, entièrement dédiée au projet d'extension et qui se décline en 2 tranches : la partie étude & permis, à hauteur de 5000€ qui devrait être réalisée au terme du 1er semestre et une partie pour la construction du gros-oeuvre et achats de matériaux, à hauteur de 15000€, à réaliser d'ici la fin de l'année 2022. Avant d'entamer cette 2ème tranche, il sera nécessaire d'avoir toutes les garanties juridiques et l'engagement formel des cofinanceurs.

Autre aspect financier d'ALIAS, la trésorerie. Pour ceux qui s'en souviennent, fin 2020 nous en étions à devoir reconstituer la réserve prudentielle dont l'objectif est toujours d'avoir 2 mois ½ d'avances de trésorerie. Le prix de journée ayant changé le montant de cette réserve également, celle ci désormais fixé à 40500€. Fin Janvier, nous présentions un solde total d'un peu moins de 25000€. Il aura donc fallu patiemment reconstituer nos objectifs de trésorerie durant les 3 premiers trimestres 2021. Et depuis, nous avons pu constituer d'autres marges de trésorerie en vue de se préparer aux échéances conformes aux projets en cours. Au 31 Décembre nous présentions un solde total de 57725,33€.



Enfin, le compte bénévole, sur lequel je ne m'étendrai pas en analyse puisque le sujet est au cœur du débat et notamment de notre assemblée, mais pour lequel les données chiffrées sont l'indicateur final. Le compte s'établit, pour 2021, à 2439,44€, soit 37,5% de moins que l'année dernière (6504€), qui avait déjà connu une chute de près de 34% (9800€), depuis 2019. Ceci étant certainement le reflet dramatique le plus parfait des réalités vécues lors de la crise sanitaire et qui doit mobiliser nos attentions.

Mais je me permets cette remarque, vu de la fonction de trésorier élu garant des cadres de la comptabilité-gestion associative : les associations ont obligation de comptabiliser les participations bénévoles. A l'initiative de cette mesure, la possibilité donnée aux partenaires -principalement publiques- de mesurer des formes de dynamiques de chaque association (et peut-être aussi en recherche du moindre coût). Mais que se passe-t-il, à présent, dans ce contexte si particulier, où le pouvoir publique a mis en confinement l'engagement et le militantisme associatif et qui nous font présenter des comptes si catastrophiques ? Pouvons-nous compter sur les pouvoirs publiques pour reconstituer ou dédommager ce corpus social bénévole ?

Pour ALIAS, la trésorière de l'association, Ingrid ROUILLE



## RAPPORT D'ORIENTATION

exercice 2021

ALIAS est toujours en mouvement, avec ses changements d'équipe, l'arrivée ou le départ des enfants et enfin avec la multitudes de ses projets pour rendre le LVA à la fois vivant, dynamique et en lien sur son territoire. Dans ce rapport va donc être développé les changements et projets en cours ou à venir. L'année 2022 va être une **année de transition** par un changement important au niveau de l'équipe et des enfants accueillis. Durant l'été 2022, il est fort probable que 2 des jeunes accueillis s'en aillent pour un retour en famille et donc la possibilité pour 2 autres jeunes de venir s'installer quelques temps au LVA dans notre chère Combrailles.

Et puis en ce qui concerne l'équipe des éducateurs, nous allons devoir anticiper le départ de 2 d'entre-eux : **Fabrice**, qui est présent à ALIAS depuis longtemps maintenant (5 années de coopération, ayant été tour à tour membre du CA puis éducateur au LVA) va nous quitter en septembre 2022. Ce n'est pas sans mal que nous le laissons partir vers d'autres horizons car il a été un des piliers auprès des permanents pour que le LVA puisse ouvrir et commencer à fonctionner dès l'arrivée des premiers enfants. De part son engagement, ses compétences et motivations, nous pouvons affirmer qu'il a participé grandement à ce qu'est ALIAS aujourd'hui et nous l'en remercions. Et puis, il y a **Manon** qui a œuvré de manière intensive sur une année de présence dans l'équipe et auprès des enfants. Merci aussi à elle d'avoir porté sa pierre à l'édifice!

Nous allons donc devoir préparer leurs départs et réaliser un recrutement des futurs salariés ainsi qu'un tuilage entre les nouveaux éducateurs et les anciens, pour que la transition se fasse en douceur et le plus correctement possible. Le livret d'accueil du nouveau salarié, créé en partie par Manon, a été réalisé pour œuvrer dans ce sens : ce livret sert de guide aux nouveaux salariés et stagiaires, sans oublier les rencontres formalisées pour un accompagnement serré.

Concernant toujours l'équipe et suite à la parution du décret, en Juillet 2021, relatif aux modalités de suivi de l'organisation du travail des salariés des LVA, le Conseil d'Administration et l'équipe ont décidé d'anticiper les applications de ce texte et de travailler sur 1 **accord d'entreprise** devant permettre de garantir l'autonomie d'organisation d'ALIAS. Travaux qui ont commencé en 2021 et qui devront se poursuivre et se finaliser en 2022.

Il pourra être révisé chaque année à la demande d'un salarié ou reconduit comme tel. L'équipe prévoit de pouvoir le terminer courant 2022. Pour être accompagné dans ce travail, ALIAS a interpellé son experte comptable pour bénéficier d'une aide juridique afin que l'accord s'approche au plus prêt des attendus de la DIRRECTE et puisse donc être validé. A travers les travaux préparatoires, il s'avère que cet accord présage 2 axes importants à considérer et mis en avant par l'équipe des salariés :

- la mise en place d'un **PLAN de FORMATION** pour que les salariés puissent accéder à des apports théoriques, de manière continue
- une réflexion qui doit aboutir sur la problématique de la **valorisation salariale** qui doit pouvoir se faire sous couvert de primes, mais selon des critères qui restent à déterminer.



Suite à plusieurs Conseils de Vie Sociale réalisés pour les enfants, les membres du Conseil d'Administration ont demandé aux permanents, et ce depuis 2019, de réaliser une extension pour accueillir les jeunes dans de meilleures conditions (car une chambre séparée en 2 par une petite cloison), ceci permettant l'éventualité d'accueillir un 4ème enfant. Cela fait donc 3 ans que le sujet est sur la table, 3 ans de tergiversations, de conseils pas payants, mais divergents ... et surtout à la recherche d'une cohérence et d'une intégrité pour un tel projet conforme à « l'esprit d'ALIAS ».

2022 devra être l'année de mise en route de ce **PROJET d'EXTENSION**. Le plan de route a été tracé à la fin de l'année 2021 et concerne :

- un label technique : choix d'un architecte pour esquisses et plans permettant le dépôt de permis de construire dans le courant 2022.
- un aspect juridique avec la demande de conseils auprès d'un notaire local pour étudier les termes de la relation contractuelle entre Alias et les propriétaires.
- une étude financière avec une approche des coûts et la recherche de partenaires financiers (apports des permanents, apports ALIAS, mécénat, aides publique).
- la mise en route dudit financement, avec un premier tour de table des partenaires,
- l'anticipation du chantier lui-même, les débits matériaux, les matériels nécessaires et la recherche d'une équipe de professionnels du bâtiment.

ALIAS porte dans son projet politique la nécessité qu'elle puisse bénéficier d'un **réseau d'acteurs sur le territoire** pour répondre à ses besoins notamment celui de permettre aux enfants d'être en lien avec les citoyens et participer à la vie locale. Pour cela, le CA a mandaté l'équipe des salariés pour réaliser plusieurs actions allant dans ce sens :

- un **dépliant** pour rendre l'association plus visible sur le territoire, qui expliquerait ses missions, ses valeurs et inciterait à prendre une adhésion à l'association.
- un **séminaire**, ouvert aux gens du territoire qui devait se faire en 2021 mais qui est reconduit pour 2022 pour cause COVID. Toujours pour la mobilisation des adhérents, ce séminaire devrait être l'occasion de partager autour de la notion d'action sociale de territoire
- plus festif, une **fête médiévale** pour rassembler les enfants d'ALIAS et des alentours ainsi que le plus de gens possibles autour d'un moment festif, avec des jeux, de la musique et un bon repas.

Enfin, « last but not least » : notre partenariat avec le Conseil Départemental, qui devra permettre de poursuivre un travail déjà entamé courant 2021 : les **accords bilatéraux**, un avenant à notre convention, avec le CD, devant préciser les modalités de coopération, et qu'ALIAS a négocié auprès du CD, principalement pour l'établissement et le maintien d'un lien partenarial effectif et durable.

Pour ALIAS, l'équipe du Conseil d'Administration